

## La CSQ et les droits parentaux

## Une expertise unique à votre portée

Vous êtes enceinte? Vous serez bientôt parents? Vous désirez adopter un enfant?

Vous avez des droits prévus dans votre convention collective (droits parentaux), dans le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)ainsi que dans la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (retrait préventif).

**Saviez-vous que** les liens et les interactions entre votre convention collective et le RQAP sont parfois **complexes?** 

Dans certains cas, les **retraits préventifs** ou les **grossesses rapprochées** peuvent **avoir un effet sur votre montant de prestations** du RQAP.

Une baisse de vos revenus d'emploi lors d'une **période de chômage** ou encore la **précarité d'emploi** de façon générale peuvent aussi avoir des **effets indésirables** sur vos prestations.

**Votre syndicat CSQ** peut vous informer sur les moyens d'amoindrir ou d'annuler ces effets négatifs (par exemple, les articles 31.1 ou 31.2 du RQAP ou le début anticipé d'une période de prestations)? Votre convention collective (tout comme la *Loi sur les normes du travail*) permet au père de prendre jusqu'à trois périodes de congé distinctes dans l'année suivant la naissance de son enfant.

Mme Mélanie Michaud conseillère en droits parentaux et RQAP à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), sera présente pour vous exposer les grandes lignes du RQAP et de votre convention collective et répondre à toutes vos questions, même à celles que vous ne pensiez pas avoir!

Pour vous inscrire à cette soirée d'information, merci de remplir ce <u>formulaire</u> avant le **jeudi 7 novembre 16 h**.